

Projet éolien de Pys et Le Sars

Lettre d'information #2

Mai 2024

Le mot de la cheffe de projet

Madame, Monsieur,

Je souhaite vous partager les avancées du projet éolien de Pys et Le Sars qui a bien progressé depuis la première lettre d'information distribuée au printemps 2023. En effet, outre l'étude environnementale qui est en cours depuis février 2023, les bureaux d'étude ont démarré les études paysagères et acoustiques. Ces études vont durer jusqu'à la fin du printemps et nous permettent de travailler sur une implantation précise des éoliennes au regard des enjeux identifiés. A présent, des mesures dites ERC "Eviter, Réduire, Compenser" vont être envisagées afin d'obtenir un projet de moindre impacts sur son environnement. Une demande d'autorisation environnementale est envisagée d'ici la fin d'année 2024. A travers cette lettre, nous revenons en détails sur ces études ainsi que sur les principales contraintes de la zone. Un calendrier prévisionnel pour les années à venir est également présenté.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous avec plus d'informations sur le projet dans les prochains mois, et nous vous proposerons un temps d'échanges à l'occasion du dépôt du projet en préfecture en fin d'année 2024.

D'ici-là, nous vous souhaitons une bonne lecture !



Julie Helleux
Cheffe de projets
RWE Renouvelables France
julie.helleux@rwe.com



Les chiffres clés du projet



5 
éoliennes

Un parc de 5 éoliennes d'une hauteur de 150 m (bout de pale) est envisagé pour le projet éolien de Pys et Le Sars.



3,6 à 4,2
MW

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 3,6 MW et 4,2 MW, soit une puissance totale entre 18 MW et 21 MW. Pour comparaison, les éoliennes déjà en service à Martinpuich ont une puissance unitaire de 3,6 MW.



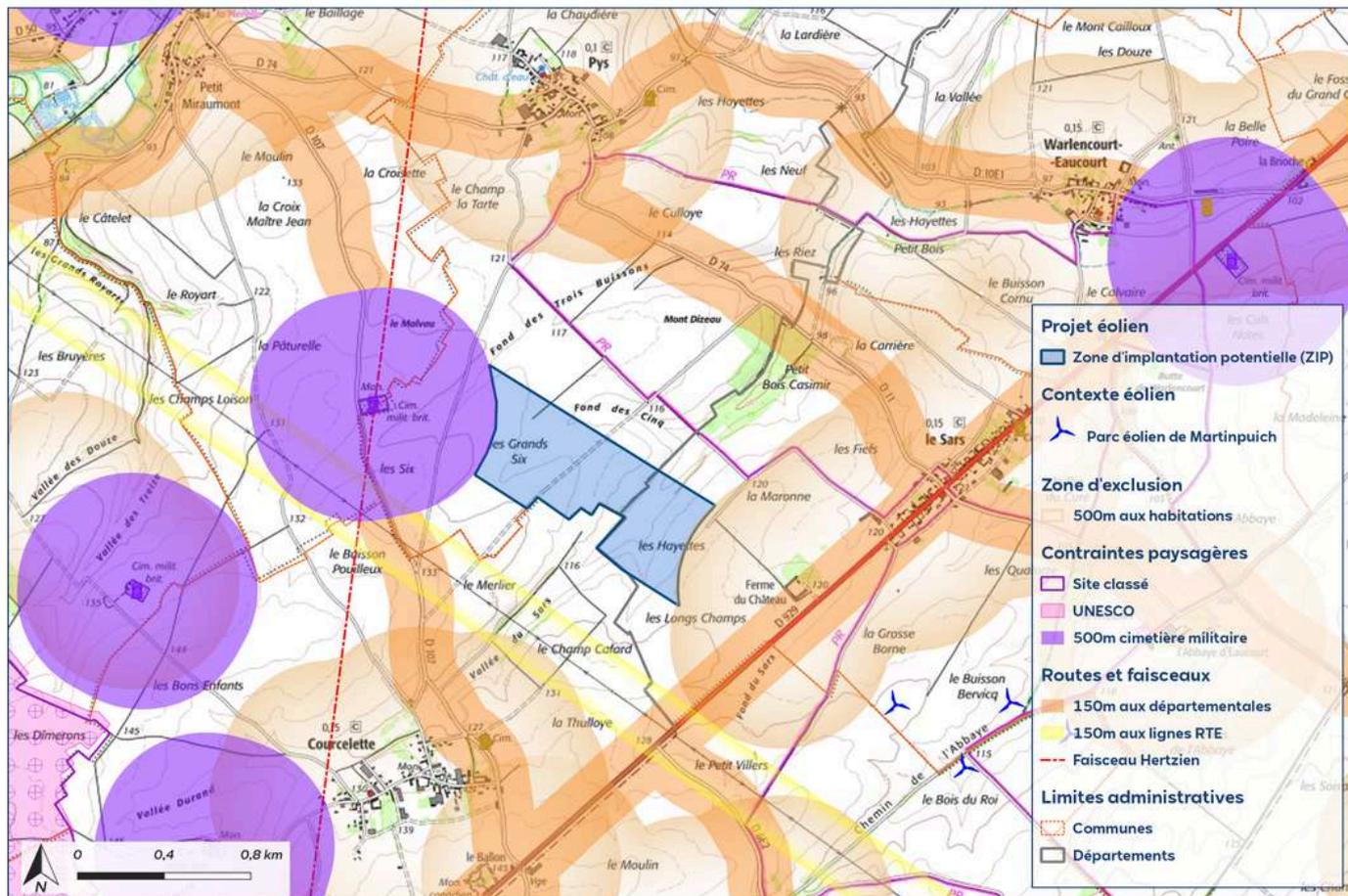
9 200
foyers

5 éoliennes de 4,2 MW, permettraient l'alimentation de 9 200 foyers en électricité soit 20 500 habitants (chauffage électrique compris).

Un projet en cours de définition

PROJET EOLIEN DE PYS ET LE SARS

RWE

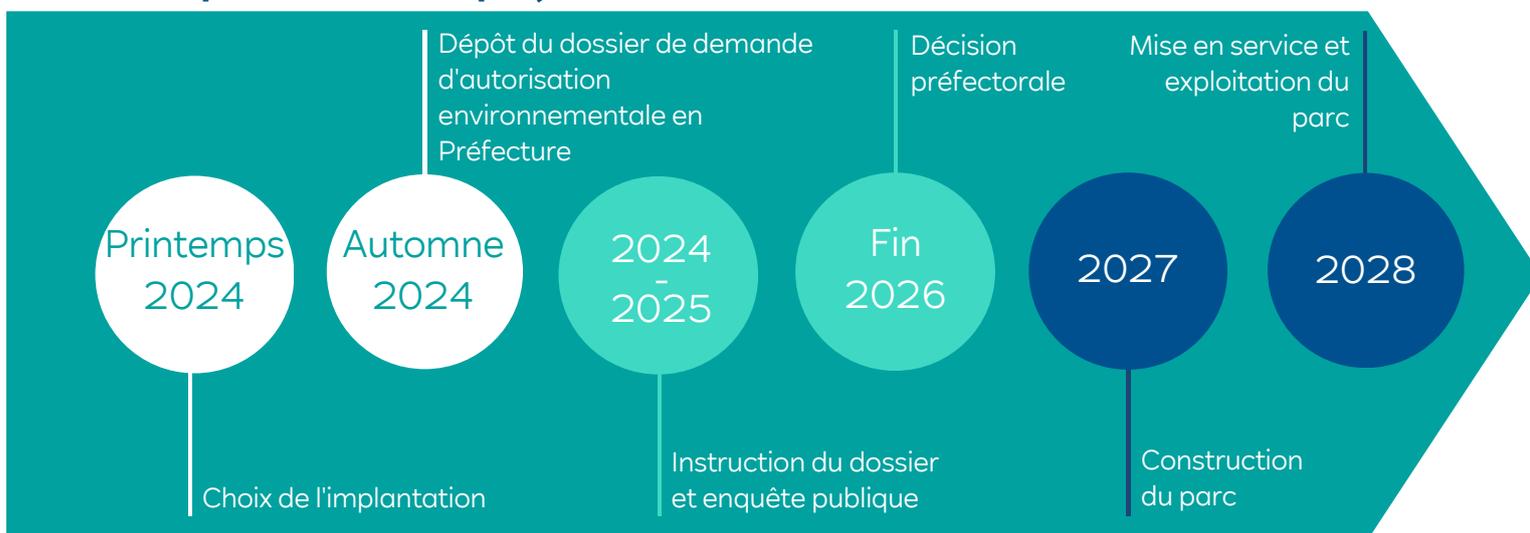


Carte présentant les contraintes de la zone de projet

Les éoliennes se situeront au Sud de Pys et au Nord du Sars, au sein de la zone bleue présentée ci-dessus. Le projet se situe à environ 1,2 km du parc éolien de Martinpuich - Le Sars, également développé et exploité par RWE.

L'emplacement final des éoliennes de ce projet est défini en intégrant les éléments présents à proximité ou dans la zone de projet (route départementale, boisements, habitations, etc.). Les enjeux locaux identifiés dans les études acoustiques, paysagères et environnementales (voir page suivante) sont également pris en compte.

Calendrier prévisionnel du projet



Les études en cours

Le dossier de demande d'autorisation environnementale d'un projet éolien est composé de plusieurs pièces parmi lesquelles : l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique.

L'étude naturaliste

Bureau d'étude : Envol Environnement
Calendrier : mi-février 2023 à mi-mars 2024

L'étude environnementale est réalisée durant un cycle biologique complet, c'est-à-dire 1 an. Elle repose sur des sorties régulières sur le terrain pour observer les espèces présentes, de jour comme de nuit. La faune (avifaune, chauves-souris, amphibiens, mammifères, reptiles, insectes) et la flore locale sont prises en considération. Les chauves-souris sont étudiées notamment grâce à des écoutes en hauteur réalisées en continu à l'aide du mât de mesure.

L'étude acoustique

Bureau d'étude : Sixense Environnement
Calendrier : fin-décembre 2023 à fin-janvier 2023

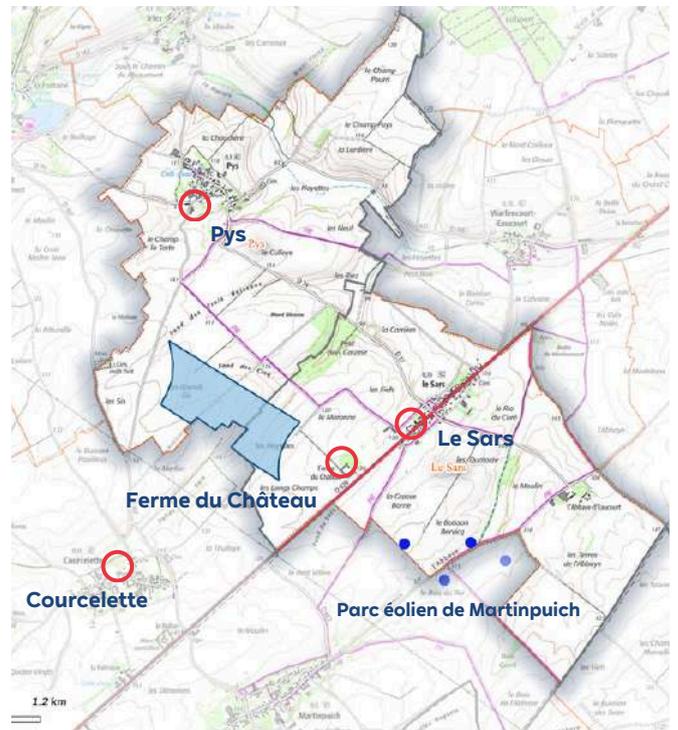
L'étude acoustique repose sur une série de mesures du bruit au niveau des habitations les plus proches de la zone de projet. Pour ce projet, quatre points d'enregistrement ont été exploités de fin-décembre à fin-janvier (voir la carte ci-contre). Cela permet de mesurer le bruit à l'état initial sur une durée d'environ quatre semaines.

Ces mesures sont ensuite analysées par le bureau d'étude en corrélation avec le vent (vitesse et direction) et de la période de la journée (jour/nuit/soirée).

L'étude paysagère

Bureau d'étude : Jacquél et Chatillon
Calendrier : étude lancée en juillet 2023

L'étude paysagère s'appuie dans un premier temps sur un diagnostic complet (relief, géologie, monuments et sites emblématiques, villages) pour évaluer la sensibilité du territoire. Ensuite, des photomontages seront réalisés pour simuler la visibilité du parc depuis plusieurs dizaines de points de vue. Ils permettront d'apprécier l'insertion paysagère du parc, et ainsi d'ajuster l'implantation des éoliennes.



Les cercles rouges sont les 4 points d'enregistrement choisis pour l'étude acoustique

Le parc éolien de Martinpuich - Le Sars Retour sur la production en 2023



36 832
MWh

Le parc éolien aura produit 36 832 MWh de Nov. 2022 à Oct. 2023



8 900
foyers

Le parc éolien aura alimenté près de 8 900 foyers en électricité en 2023, chauffage compris (source : ADEME)



25,6
km/h

La vitesse moyenne annuelle du vent autour du parc est de 7,1 m/s, soit 25,6 km/h

Questions-réponses sur l'éolien

Les éoliennes ont-elles un impact sur la biodiversité ?

Les impacts potentiels sur l'environnement sont spécifiques à chaque parc éolien en fonction des milieux naturels et des paysages dans lesquels ils se trouvent.

C'est pourquoi chaque projet éolien nécessite une étude environnementale approfondie, menée par des bureaux d'études indépendants. Le but de cette étude est de recenser l'ensemble des espèces et des milieux naturels sensibles présents sur la zone de projet afin de déterminer les impacts potentiels qu'un parc éolien engendrerait.

Pourquoi les éoliennes sont parfois arrêtées ?

Les éoliennes fonctionnent 85% du temps mais il existe plusieurs raisons au fait qu'elles puissent être arrêtées en présence de vent. La vitesse du vent peut être soit trop faible et donc insuffisante au démarrage des éoliennes soit trop importante pour un fonctionnement en toute sécurité. L'intervention des techniciens de maintenance entraîne un arrêt obligatoire et ponctuel des éoliennes pour garantir la sécurité des installations. Enfin, les éoliennes peuvent être arrêtées afin de respecter la réglementation acoustique ou de supprimer les impacts potentiels sur l'avifaune et/ou les chauves-souris, c'est ce qu'on appelle le bridage.

Que se passe-t-il à la fin de vie d'un parc éolien ?

Un parc éolien est en service entre 25 et 30 ans. À la fin de sa vie, le parc éolien peut soit être démantelé soit renouvelé. Le démantèlement consiste en une remise en état intégrale du site tandis que le renouvellement permet de remplacer les machines par des plus récentes.

Dans le cas d'un renouvellement, si les modifications sont significatives, de nouvelles études sont alors réalisées afin de constituer un dossier d'Autorisation Environnementale qui sera à nouveau examiné par les services de l'État.